

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Annick Perreault](#)

<https://www.cadre21.org/membres/ec8cc7139c1e8da23c0fa12c>

Date d'obtention : 2020-09-18 15:21:31

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Ne jamais regarder les images ou vidéos. Il est important d'intervenir rapidement et de suivre les étapes fournies dans la trousse SEXTO, afin d'évaluer la gravité et d'identifier les personnes impliquées: déterminer la nature, les intentions, le type d'implication... On doit confisquer l'appareil. Appeler le service de police, après avoir remplie la grille. Si on juge un acte malveillant, aviser de l'intervention qui sera faite, confisquer l'appareil et aviser la police immédiatement. Ne pas questionner ou remplir de grille. On doit éduquer et informer des étapes de l'intervention, des conséquences, préserver la confidentialité du dossier.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je me sens mieux outillées. J'aurai un cadre claire de référence en ce qui attrait à ces situations. Elle me permettra d'être structurée et d'être assurée d'avoir fait les choses de façon correctes et légales, afin d'éviter de poser préjudice à qui que ce soit.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Préserver leur estime, leur intégrité. Leur rappeler les conséquences/impacts autant judiciaires que psychologiques et sociales. Rester à l'écoute de leurs besoins.